

THÈME

**Un lycéen se fait racketter devant le lycée par des individus extérieurs à l'établissement. Intervention du chef d'établissement.
Menaces de représailles sur le lycée.**

Ce jour, vers 17h15, vous êtes témoins d'une altercation à la sortie des cours, devant l'établissement mettant en cause un élève du lycée et des individus non scolarisés dans votre établissement. L'altercation est violente. Vous en ignorez les causes. Le jeune lycéen est choqué mais non blessé. Les individus prennent la fuite.

En tant que chef d'établissement, vous souhaitez accueillir la victime qui refuse toute aide.

Le lendemain, les mêmes faits se reproduisent. Les auteurs sont les mêmes mais c'est un autre lycéen qui est menacé et qui présente des blessures superficielles à la face. Comme la veille, le lycéen refuse tout soin.

Vous demandez au CPE de recevoir les deux jeunes pour tenter de connaître les raisons des agissements des auteurs des violences.

Il les reçoit et apprend que les deux jeunes sont rackettés depuis plusieurs mois par des jeunes du quartier. Régulièrement, ils sont délestés de leur argent. L'un d'entre eux a même été jusqu'à donner son téléphone portable. Ils n'ont rien dit à leurs parents mais plusieurs élèves de l'établissement sont au courant. Ils sont apeurés et craignent des représailles non seulement contre eux mais également à l'encontre des enseignants et de l'établissement si leurs agresseurs apprennent qu'ils ont parlé. Ils les connaissent de vue.

Les parents du lycéen blessé sollicitent un rendez-vous auprès du chef d'établissement. Reçus, ils exigent des sanctions. Le proviseur leur répond qu'il ne peut rien faire, les faits s'étant passés à l'extérieur du lycée.

Depuis plusieurs mois, il y a des attroupements devant le lycée de jeunes qui ne fréquentent pas l'établissement. Jusqu'à présent, ils étaient passifs et semblaient attendre des camarades à la sortie des cours.

Ils ne sont jamais entrés dans l'établissement. Plusieurs élèves l'avaient signalé à des professeurs mais aucune violence n'ayant été observée, ils n'avaient pas jugé utile d'en avertir le proviseur.